



Organisation  
mondiale de la Santé

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe



# Première réunion des points focaux du Réseau d'informations sanitaires des petits États (SCHIN)

La Valette, Malte  
3 et 4 mars 2016



## RÉSUMÉ

La première réunion des points focaux du Réseau d'informations sanitaires des petits États (SCHIN) s'est tenue à La Valette (Malte) les 3 et 4 mars 2016. Elle a rassemblé pour la première fois les points focaux désignés en vue d'aborder les questions soulevées lors de la deuxième réunion de haut niveau des petits pays, qui s'est tenue à Andorre les 2 et 3 juillet 2015, et de la réunion organisée par Malte en marge de la soixante-cinquième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe, qui a eu lieu à Vilnius du 14 au 17 septembre 2015. L'objectif de la réunion était d'adopter le mandat des points focaux et de déterminer les mesures à prendre en priorité compte tenu des attentes des États membres à l'égard du Réseau. Elle a débouché sur un accord relatif au *modus operandi*, un plan d'action détaillé et une définition des rôles et responsabilités des partenaires.

## MOTS CLÉS

HEALTH INFORMATION SYSTEMS  
INFORMATION DISSEMINATION  
INFORMATION MANAGEMENT  
INFORMATION SERVICES

Les demandes concernant les publications du Bureau régional sont à adresser à :

Service des publications  
Bureau régional de l'OMS pour l'Europe  
UN City, Marmorvej 51  
DK-2100 Copenhague Ø, Danemark

Vous pouvez également remplir un formulaire de demande de documentation, d'informations sanitaires ou d'autorisation de reproduire/traduire sur le site Web du Bureau régional (<http://www.euro.who.int/PubRequest?language=French>).

## RÉFÉRENCES PHOTOGRAPHIQUES

© Fotolia/photo4passion.at

Conception et mise en page : 4PLUS4.dk

© Organisation mondiale de la santé 2016

Tous droits réservés. Le Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé accueillera favorablement les demandes d'autorisation de reproduire ou de traduire ses publications, en partie ou intégralement.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation mondiale de la santé, aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir encore fait l'objet d'un accord définitif.

La mention d'entreprises et de produits commerciaux n'implique pas que ces entreprises et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la santé, de préférence à d'autres, de nature similaire, qui ne sont pas mentionnés. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la santé a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation. Les opinions exprimées par les auteurs, rédacteurs et groupes d'experts ne reflètent pas nécessairement les décisions de l'Organisation mondiale de la santé ou la politique arrêtée par cette dernière.

# SOMMAIRE

Sigles et abréviations .....	iv
Résumé analytique .....	v
Introduction .....	1
Thèmes abordés .....	3
Les réseaux d'information sanitaire dans le contexte de Santé 2020, de l'EHII et des autres initiatives régionales et mondiales .....	3
La charge que constitue, pour les pays, l'établissement de rapports à l'intention du Bureau régional, et la fonction de filtrage de l'information sanitaire assurée par le Bureau régional .....	5
Les caractéristiques des petits États .....	6
La création d'une mini-évaluation de la performance du système de santé pour les petits États .....	7
Mandat des points focaux et <i>modus operandi</i> du Réseau .....	8
Attentes à l'égard du réseau SCHIN dans le contexte national des évolutions actuelles en matière d'information sanitaire .....	10
Élaboration du plan de travail du réseau SCHIN .....	12
Conclusions et prochaines étapes .....	13
Annexe 1. Programme .....	14
Annexe 2. Liste des participants .....	16
Annexe 3. Mandat des points focaux .....	18
Annexe 4. Plan de travail du réseau SCHIN .....	20



## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

DIR	Division de l'information, des bases factuelles, de la recherche et de l'innovation
EHII	Initiative européenne de l'information sanitaire
EVIPNet	Réseau européen pour des politiques inspirées de bases factuelles
HSPA	évaluation(s) de la performance du système de santé
ODD	Objectif(s) de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la santé
SCHIN	Réseau d'informations sanitaires des petits États (Small Countries Health Information Network)
SIS	système(s) d'information sanitaire
SPG	Groupe de politique statistique

# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La première réunion des points focaux du Réseau d'informations sanitaires des petits États (SCHIN) s'est tenue à La Valette (Malte) les 3 et 4 mars 2016. Elle a rassemblé pour la première fois les points focaux désignés en vue de familiariser les membres du Réseau SCHIN avec son objet, de débattre du mandat des points focaux et du *modus operandi* du Réseau et de les adopter, de déterminer les mesures prioritaires et de convenir d'un plan d'action conjoint, et de s'accorder sur les rôles et responsabilités de chaque partenaire à tous les stades du processus. Les exposés et les discussions de groupe ont porté sur les sujets suivants :

- les réseaux d'information sanitaire dans le contexte de Santé 2020 et de l'Initiative européenne de l'information sanitaire (EHII) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- la charge que constitue, pour les pays, l'établissement de rapports à l'intention du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, et la fonction de filtrage de l'information sanitaire assurée par le Bureau régional ;
- la structure de gouvernance et le *modus operandi* du Réseau ;
- les contraintes statistiques relatives aux petits territoires ;
- l'élaboration d'une mini-évaluation de la performance du système de santé (HSPA) dans les petits États, proposée par Malte ;
- les attentes à l'égard du réseau SCHIN dans le contexte national des évolutions actuelles en matière d'information sanitaire ; et
- des suggestions concernant les sujets à traiter en priorité par le Réseau et l'élaboration d'un plan d'action.

L'ensemble des résultats escomptés a été atteint. Les points focaux ont adopté le mandat du Réseau et élaboré un plan de travail précisant clairement les rôles et responsabilités de l'ensemble des parties. Les activités prioritaires convenues englobent les évaluations des systèmes d'information sanitaire (SIS), l'analyse conjointe, la visualisation des données et le soutien à la prise de décisions, l'échange régulier d'informations, la sélection des indicateurs et l'application des connaissances. Les participants ont convenu de commencer les évaluations des SIS nationaux au moyen d'un outil d'évaluation rapide, et de faire appel à l'outil d'aide complet de l'OMS à un stade ultérieur<sup>1</sup>. Dans un premier temps, les pays réaliseront un exercice de cartographie des indicateurs existants en matière d'évaluation de la performance du système de santé, en s'inspirant de l'exemple de Malte<sup>2</sup>, afin de définir des domaines prioritaires en vue de créer un mini-cadre d'évaluation pour les petits États. Une synthèse de ces évaluations sera soumise pour publication dans la revue du Bureau régional, *Public Health Panorama*.

Le secrétariat de l'OMS examinera la faisabilité de la mise en place d'un nouveau regroupement de pairs pour les huit petits États dans les bases de données régionales ainsi que la question de la notification de moyennes mobiles pour certains indicateurs. Une note conceptuelle présentant ces options sera présentée pour examen lors de la prochaine réunion.

- 
- 1 Support tool to enhance national health information systems and develop national health information strategies. Copenhagen: World Health Organization Regional Office for Europe; 2015 (<http://www.euro.who.int/en/publications/abstracts/support-tool-to-assess-health-information-systems-and-develop-and-strengthen-health-information-strategies>, accessed 21 April 2016).
  - 2 Grech K, Podesta M, Calleja A, Calleja N. Performance of the Maltese health system. Valletta: Ministry for Energy and Health (Health), Malta; 2015.

Afin d'alléger la charge que constitue la réponse aux enquêtes pour les pays, le Bureau régional a mis en place une nouvelle fonction de filtrage des demandes de données adressées aux États membres. Le secrétariat de l'OMS créera également une plate-forme de communication en ligne en vue de faciliter l'échange de bonnes pratiques dans le cadre du réseau SCHIN.



# INTRODUCTION

Les petits États sont confrontés à des difficultés particulières s'agissant du recueil, de l'analyse et de la communication des données et des informations sanitaires. Ces préoccupations ont été exprimées lors de la deuxième réunion de haut niveau des petits pays organisée à Andorre les 2 et 3 juillet 2015, au cours de laquelle la possibilité de créer un réseau d'information sanitaire pour ces pays a été suggérée, cette proposition ayant été accueillie favorablement par l'ensemble des États participants. Il a été convenu qu'un tel réseau permettrait de répondre à des enjeux communs en matière de données, d'améliorer la coordination des demandes de données adressées aux États membres par le Bureau régional, de faciliter l'analyse des indicateurs et l'élaboration de rapports conjoints à ce sujet, d'envisager la mise en place d'un ensemble minimal de données pour les petits États, et de promouvoir les activités de l'EHII et la participation à cette initiative.

Sous l'égide du ministère maltais de l'Énergie et de la Santé, une réunion a été organisée en marge du Comité régional 2015 qui s'est tenu à Vilnius ; il y a été convenu de mettre en place un réseau d'information sanitaire pour les petits États. La première réunion des points focaux du réseau SCHIN s'est tenue à La Valette (Malte) les 3 et 4 mars 2016 (voir le programme à l'annexe 1). Elle a été organisée conjointement par la Division de l'information, des bases factuelles, de la recherche et de l'innovation (DIR) du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, la Division de la politique et de la gouvernance pour la santé et le bien-être, et le Bureau européen de l'OMS de l'investissement pour la santé et le développement, et a été accueillie et présidée par le ministère maltais de l'Énergie et de la Santé.

Parmi les participants à la réunion figuraient des représentants de huit États membres (Andorre, Chypre, Islande, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro et Saint-Marin) et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (voir l'annexe 2 pour la liste des participants). M. Christopher Fearne, secrétaire parlementaire pour la santé, ministère de l'Énergie et de la Santé, a prononcé une allocution. Il a souligné l'importance de parler d'une seule voix pour les petits États et remercié le secrétariat de l'OMS pour son rôle pilote dans le cadre du projet de mise en place du Réseau.

Le docteur Denis Vella Baldacchino ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et en présentant les progrès accomplis récemment dans le cadre du système maltais de soins de santé aux fins d'amélioration de la santé de la population. Il souligne le rôle capital que pourrait jouer le réseau SCHIN en vue de recenser les questions prioritaires pour les pays, d'alléger la charge liée à la communication des données et de faire face collectivement aux défis communs auxquels sont confrontés les petits États.

Le docteur Claudia Stein remercie le gouvernement maltais, qui accueille à Malte le secrétariat de l'OMS, pour son hospitalité ainsi que pour son rôle de chef de file dans la mise en place du Réseau. Au nom du Bureau régional, elle exprime de fortes attentes à l'égard du Réseau, qui bénéficiera du soutien solide du Bureau régional et sera intégré à l'Initiative européenne d'information sanitaire (EHII) (sans perdre la spécificité propre aux petits États).

Au nom de la directrice du Bureau européen de l'OMS de l'investissement pour la santé et le développement et de la Division de la politique et de la gouvernance pour la santé et le bien-être du Bureau régional, le docteur Francesco Zambon souhaite la bienvenue aux participants et remercie le docteur Stein pour son leadership technique. Il rappelle les réunions de haut niveau de Saint-Marin et d'Andorre, au cours desquelles ont été soulevés les questions et les enjeux en matière d'information sanitaire auxquels sont confrontés les petits États, et escompte que la présente réunion de Malte sera très utile pour déterminer les mesures prioritaires en vue de faire face à ces défis.



Le docteur Neville Calleja est élu président de la réunion. L'ordre du jour est adopté.

La réunion poursuit trois grands objectifs :

- familiariser les points focaux avec l'objet du Réseau ;
- débattre du mandat et du *modus operandi* du Réseau et les adopter ; et
- déterminer les mesures prioritaires et s'accorder sur le travail à mener et sur les rôles et responsabilités de chaque partenaire.

Ce rapport présente les principaux thèmes abordés durant la réunion :

- les réseaux d'information sanitaire dans le contexte de Santé 2020, de l'EHII et des autres initiatives régionales et mondiales ;
- la charge que constitue, pour les pays, la communication des données à l'OMS, et une nouvelle fonction de filtrage de l'information sanitaire ;
- les caractéristiques des petits États ;
- la création d'une mini-évaluation de la performance du système de santé pour les petits États ;
- le mandat des points focaux et le *modus operandi* du Réseau ;
- les attentes à l'égard du réseau SCHIN dans le contexte national des évolutions actuelles en matière d'information sanitaire ; et
- l'élaboration d'un plan d'action pour le Réseau.

# THÈMES ABORDÉS

## Les réseaux d'information sanitaire dans le contexte de Santé 2020, de l'EHII et des autres initiatives régionales et mondiales

Le docteur Stein informe les participants des dernières avancées en matière d'information sanitaire dans la Région européenne. Elle présente un aperçu de l'EHII, lancée dans l'objectif de mettre en œuvre un système d'information sanitaire unique dans la Région européenne. L'EHII constitue un cadre global pour les activités régionales liées à l'information sanitaire dans six grands domaines d'action (encadré 1).

### Encadré 1.

#### Les six domaines d'action de l'EHII

1. Production d'informations sur la santé et le bien-être, l'accent étant mis sur les indicateurs
2. Amélioration de l'accès à l'information sanitaire et de la diffusion de celle-ci
3. Renforcement des capacités
4. Renforcement des réseaux d'information sanitaire
5. Aide à l'élaboration de stratégies en matière d'information sanitaire
6. Communication et sensibilisation

Le domaine d'action n° 3 de l'EHII, le renforcement des capacités, revêt un intérêt particulier pour la création du réseau SCHIN. Le docteur Stein évoque l'université d'automne sur l'information et les bases factuelles en santé pour l'élaboration de politiques organisée chaque année par la division DIR. Cette initiative a lieu depuis quatre ans à présent et suscite toujours un grand intérêt de la part des États membres de toute la Région. La Division a d'autre part prévu un atelier complémentaire de haut niveau sur l'information sanitaire, qui permet aux participants de continuer à utiliser et à mettre en pratique les concepts abordés dans le cadre du programme. Le docteur Stein fait observer que la Division pourrait organiser, pour le réseau SCHIN, un atelier spécialisé sur l'information sanitaire, portant sur des questions intéressant les petits États en matière d'analyse et de renforcement des capacités.

Concernant le domaine d'action n° 4 de l'EHII – le renforcement des réseaux d'information sanitaire – le docteur Stein mentionne les réseaux existants, tels que le Réseau d'information sanitaire des républiques d'Asie centrale (CARINFONET), le Réseau pour des politiques inspirées de bases factuelles (EVIPNet) ainsi que l'intégration à venir d'une composante portant sur l'information sanitaire dans le Réseau-santé de l'Europe du Sud-Est, et présente les dernières évolutions en la matière.

Le docteur Stein informe également les participants des avancées concernant le nouveau Portail européen en ligne d'information sanitaire du Bureau régional, qui permet d'accéder à des données clés et à des thèmes utiles aux politiques par l'intermédiaire d'un guichet unique présentant des profils de pays détaillés mettant l'accent sur Santé 2020 et les indicateurs du bien-être. En outre, la série *Panorama de la santé* a été relancée et des publications concernant la Grèce, la République de Moldova et la Slovénie paraîtront prochainement. Il est possible de concevoir



des publications et des profils de pays similaires pour les petits États. Enfin, elle informe les participants des progrès accomplis en vue d'aligner les objectifs de développement durable (ODD) et les indicateurs de Santé 2020.

### Débat

- Les participants estiment que des publications *Panorama de la santé* et des profils concernant les petits États seraient très utiles.
- Les participants manifestent un vif soutien au principe d'activités conjointes de renforcement des capacités. Une université d'automne spécialisée, axée sur les petits États, est proposée comme possibilité.
- Les rapports à venir concernant les ODD font l'objet d'une discussion, et l'attention est appelée sur des questions essentielles portant sur les mécanismes prévus pour le suivi et la communication des données relatives à ces indicateurs (ainsi que leur alignement avec le réseau SCHIN). D'autres débats seront nécessaires à mesure que des informations complémentaires seront disponibles concernant les ODD et leurs indicateurs.
- Les participants saluent le travail du Bureau régional concernant le développement du Portail européen en ligne d'information sanitaire et demandent qu'une présentation et une démonstration soient organisées lors de la prochaine réunion du Réseau.

### Points d'action

- Les points focaux du réseau SCHIN examineront les options offertes en matière d'activités conjointes d'établissement de rapports à l'avenir.
- Le secrétariat de l'OMS étudiera la possibilité d'activités de renforcement des capacités, notamment une université d'automne spécialisée à l'intention des petits États.
- Le secrétariat de l'OMS poursuivra la définition de la portée des rapports sur les ODD et étudiera les possibilités d'alignement dans le cadre de l'EHII.
- Le secrétariat de l'OMS fera le point sur le Portail européen en ligne d'information sanitaire lors de la prochaine réunion du Réseau et procédera à une démonstration.

## La charge que constitue, pour les pays, l'établissement de rapports à l'intention du Bureau régional, et la fonction de filtrage de l'information sanitaire assurée par le Bureau régional

Le docteur Khassoum Diallo présente les résultats d'une enquête interne menée afin de déterminer la charge que fait peser sur les États membres l'établissement de rapports à l'intention du Bureau régional. Les unités techniques ont rendu compte du nombre d'enquêtes et de demandes de données adressées aux États membres ainsi que de leurs caractéristiques. Les résultats ont montré que l'établissement de rapports représentait une charge importante et que près de la moitié des demandes n'émanaient pas des organes directeurs de l'OMS.

Le docteur Diallo informe les participants que la directrice régionale a instauré une fonction de filtrage au Bureau régional. Cette fonction est intégrée au Groupe de politique statistique (SPG), qui en assure la supervision ; il s'agit d'un groupe technique et stratégique de haut niveau qui conseille la directrice régionale et définit les orientations générales en matière d'information sanitaire. Le SPG a défini des critères et des priorités précis concernant les demandes de recueil de données. En conséquence, à partir de 2016, toutes les demandes de ce type envoyées par le Bureau régional seront contrôlées et allégées. Seules les activités de recueil de données résultant de décisions des organes directeurs ou d'autres accords seront approuvées et transmises aux États membres.

### Débat

#### ● Charge liée à l'établissement de rapports

Tous les participants conviennent que la charge que constitue l'établissement de rapports est une préoccupation importante pour les petits États et demandent au Bureau régional de prendre des mesures pour l'alléger. Les points focaux soulignent que le problème ne réside pas uniquement dans le nombre de demandes de recueil de données, mais également dans leur volume et dans la redondance de leur contenu avec celui d'autres enquêtes.

#### ● Exhaustivité de l'enquête

Les participants font observer que les résultats de cette enquête interne auprès des unités techniques du Bureau régional sous-estiment le nombre réel de demandes reçues par les États membres. Le secrétariat de l'OMS poursuivra sa collaboration avec les États membres afin de recenser et de quantifier l'ensemble des demandes de données.

#### ● Combinaison des demandes de données

Il existe des possibilités de rationalisation des demandes de recueil de données aux fonctions redondantes. Par exemple, le SPG étudiera le moyen de renforcer la coordination des demandes du Bureau régional et du Siège de l'OMS dont les contenus se recourent.

#### ● Établissement de rapports réguliers et conjoints

Prenant acte des moyens limités des petits États en ressources humaines, les participants évoquent la faisabilité de notifications moins fréquentes pour certains indicateurs et recommandent des possibilités d'établissement de rapports conjoints à l'intention de l'OMS sur des ensembles d'indicateurs de base prioritaires et pertinents pour ces pays. Par ailleurs, les participants relèvent l'intérêt de créer une catégorie regroupant les petits États à l'intérieur des bases de données de la Région européenne. Une telle catégorie permettrait de réaliser des comparaisons utiles entre ces pays.



### • Moyennes mobiles

La question de la faiblesse des nombres et de l'instabilité des taux qui en résulte pour certains indicateurs des petits États fait l'objet d'une discussion approfondie. Il est recommandé que le secrétariat de l'OMS rédige une note conceptuelle sur les diverses options méthodologiques de calcul et de notification de moyennes mobiles et la présente lors de la prochaine réunion du réseau SCHIN à Monaco.

### Points d'action

Le secrétariat de l'OMS :

- travaillera en collaboration avec les États membres afin de recenser l'ensemble des enquêtes avec recueil de données, en vue de rationaliser ces activités et d'alléger la charge que constitue l'établissement des rapports ;
- fera le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la fonction de filtrage lors de la prochaine réunion du réseau SCHIN ;
- rédigera une note conceptuelle à l'intention du réseau SCHIN sur les options méthodologiques de calcul et de notification des moyennes mobiles ; et
- examinera la possibilité de regrouper les petits États à l'intérieur des bases de données de la Région européenne.

## Les caractéristiques des petits États

Le professeur Lino Briguglio présente les grandes lignes du cadre de vulnérabilité et de résilience pour les petits États<sup>3</sup>. Ce cadre expose les enjeux spécifiques auxquels ils sont confrontés, notamment des ressources naturelles limitées, des taux d'importation élevés, une concentration des exportations par produit, des marchés nationaux restreints et des économies d'échelle limitées, une concurrence intérieure insuffisante et des problèmes liés à l'administration publique. Tout en prenant acte de ces limitations, le professeur Briguglio fait observer que l'on peut précisément tirer parti de ces caractéristiques propres aux petits États pour générer une croissance positive et des améliorations, si l'on adopte des politiques appropriées en matière de gouvernance économique, politique, sociale et environnementale.

---

3 Briguglio L. A vulnerability and resilience framework for small states. In: Lewis-Bynoe D, editor. Building the resilience of small states: a revised framework. London: Commonwealth Secretariat; 2014:10–76.

## Débat

Les participants indiquent qu'il serait intéressant de mener de plus amples recherches sur le contexte culturel lié à la résilience des petits États.

## La création d'une mini-évaluation de la performance du système de santé pour les petits États

Les progrès accomplis concernant un exercice de cartographie de la disponibilité des indicateurs mené par le service de l'Information sanitaire et de la Recherche du ministère maltais de l'Énergie et de la Santé sont présentés aux participants. En outre, Malte se propose de prendre la direction d'une mini-HSPA consacrée aux petits États. Ce projet s'appuierait sur l'expérience acquise lors de la HSPA récemment réalisée à Malte avec le soutien du Bureau régional et mettrait à profit les compétences de l'Institut des îles et des petits États de l'Université de Malte.

La méthodologie proposée prendrait comme point de départ l'exercice de cartographie des indicateurs disponibles pour les petits États. Par la suite, une démarche fondée sur le consensus pourrait être entreprise afin de définir les indicateurs prioritaires, suivie du recensement complémentaire d'indicateurs spécifiques aux pays et de mesures visant à corriger les domaines dans lesquels les indicateurs font l'objet d'une sous-notification.

Malte fait part des enseignements suivants, tirés de son exercice HSPA.

- Lorsque cela est justifié, les pays doivent éviter de communiquer des nombres absolus.
- Il convient d'utiliser des moyennes mobiles pour remédier à l'instabilité des taux d'une année sur l'autre.
- Les pays doivent attribuer des taux et utiliser des moyennes mobiles sur trois ans (ou autres) lorsqu'il existe des lacunes dans les données.

## Débat

Malte propose d'examiner plusieurs points dans l'optique de la définition d'un ensemble commun d'indicateurs pour les petits États, notamment les types d'indicateurs, une méthode permettant d'identifier les indicateurs selon qu'ils ont trait ou non à la Santé pour tous et une approche visant à tenir compte des priorités nationales.

## Points d'action

- Malte va mener à terme l'exercice de cartographie de la disponibilité des indicateurs et proposer des indicateurs prioritaires (en lien avec la Santé pour tous, ainsi que sans rapport avec elle) et apporter un soutien aux activités de renforcement des capacités.
- Avant la prochaine réunion de haut niveau qui se tiendra en octobre, des documents d'information seront échangés et une téléconférence planifiée en vue d'examiner les conclusions obtenues et les progrès accomplis.



# MANDAT DES POINTS FOCaux ET *MODUS OPERANDI* DU RÉSEAU

Un projet de mandat distribué avant la réunion est discuté en séance plénière (voir annexe 3). Les points focaux adoptent ce mandat et conviennent que le Réseau commencera ses travaux avec Malte à la présidence et le Monténégro à la vice-présidence pour une période initiale de deux ans. Le secrétariat de l’OMS fournira un soutien technique au Réseau, notamment une assistance en matière d’administration et de coordination, et l’animation des réunions en face-à-face et virtuelles.

Trois modèles potentiels de gouvernance sont présentés en vue de déterminer le *modus operandi* du réseau SCHIN :

- un modèle de base : un réseau formel ou informel faisant office de plateforme d’échange et de soutien mutuel, qui permettrait de déterminer les priorités et les enjeux communs et de formuler des demandes conjointes à l’intention des organisations internationales, et qui serait membre de l’EHII ;
- un modèle intermédiaire : des activités conjointes d’établissement de rapports et une plate-forme en ligne viendraient compléter les éléments ci-dessus ;
- un modèle avancé : aux éléments précédents viendraient s’ajouter des activités conjointes de renforcement des capacités (par exemple une université d’automne spécialisée à l’intention des petits États) et des actions communes d’élaboration de stratégies, de communication et de sensibilisation.

Toute combinaison de ces modèles et de leurs éléments est également envisageable.

## Débat

Les participants se penchent sur les avantages et les inconvénients de chaque modèle et sur leur pertinence pour le Réseau.

- Ils suggèrent de commencer par déterminer un ensemble d’indicateurs de base et de passer ultérieurement à des activités conjointes d’établissement de rapports.

- Le travail de longue haleine qu'implique le renforcement des capacités est un sujet de préoccupation. Il pourrait s'enchaîner avec d'autres réunions (ministérielles ou techniques) afin de tirer le meilleur parti du temps et des ressources disponibles. Les pays étudieront les possibilités de financement du Réseau, en particulier des activités de renforcement des capacités.
- Il est suggéré de faire porter les efforts sur les évaluations des SIS avant de déterminer les priorités communes. Par ailleurs, les participants accueillent favorablement l'échange de bonnes pratiques et d'outils dans le but de compenser les différences de capacités entre les pays.
- Le groupe préconise de commencer par le modèle de base, avec la détermination des points forts et des enjeux communs, puis de le développer et de l'étendre progressivement aux éléments des modèles de réseau qui suivent.

### **Points d'action**

- Les pays se pencheront sur la question de l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs de base lors de la prochaine réunion des points focaux.
- Le secrétariat de l'OMS réfléchira à la planification des activités de renforcement des capacités afin qu'elles coïncident avec les réunions prévues pour le Réseau.
- Les pays étudieront les possibilités de financement du Réseau, en particulier des activités de renforcement des capacités.
- Le secrétariat de l'OMS apportera son soutien aux pays dans le cadre des évaluations des SIS.



## ATTENTES À L'ÉGARD DU RÉSEAU SCHIN DANS LE CONTEXTE NATIONAL DES ÉVOLUTIONS ACTUELLES EN MATIÈRE D'INFORMATION SANITAIRE

Avant la réunion, il a été demandé aux participants de préparer un exposé donnant une vue d'ensemble du système d'information sanitaire de leur pays, y compris une description de la gouvernance et des bases juridiques du recueil des données sanitaires, les sources de données disponibles, les ensembles d'indicateurs utilisés à des fins de suivi, les activités de notification des informations sanitaires, et les mécanismes existants d'application des connaissances. L'objectif de ces exposés est de déterminer et d'examiner les points forts et les points faibles de chaque SIS national, en particulier l'harmonisation des informations et la manière dont le réseau SCHIN pourrait aider à relever les défis recensés. Le débat qui suit les présentations des pays s'articule autour des questions ci-dessous.

- Quelles sont les principales difficultés communes aux différents pays ?
- Quelles sont certaines des solutions potentielles à ces difficultés ?
- Quelles sont les principales attentes des pays à l'égard du réseau SCHIN ?

La séance met en évidence des difficultés communes, mais aussi des différences considérables entre les pays. Les difficultés communes sont les suivantes :

- l'absence de cadres juridiques pour la notification des informations sanitaires dans certains pays où il n'existe pas de tradition de longue date dans ce domaine ;
- le manque de coordination entre les instances chargées des SIS et, au sein de celles-ci, le développement non structuré des SIS ;
- l'absence de législation claire concernant l'échange des données sanitaires ;
- la répétition des tâches au sein du flux de données sanitaires ;
- la prise en compte insuffisante des spécificités des petits États en matière de données dans les demandes émanant des organisations internationales ;

- l'insuffisance des moyens humains (capacités d'analyse limitées) ;
- le manque d'outils d'échange de données dans certains pays ; et
- une application des connaissances et une exploitation des informations aux fins de la prise de décisions insuffisantes dans de nombreux pays.

Les participants expriment les attentes suivantes à l'égard du Réseau :

- des activités conjointes afin d'appuyer les besoins réels en données et en informations, et une coordination des efforts en matière de recueil et de communication des données ;
- une amélioration de l'harmonisation des informations sanitaires et de l'exploitation des bases de données existantes ;
- une rationalisation et une coordination des demandes de recueil de données adressées aux pays en vue d'alléger la charge que constitue l'établissement des rapports ;
- un soutien du Bureau régional en vue d'évaluer les SIS nationaux et leur évolution future ;
- un soutien dans le cadre de l'échange de bonnes pratiques, d'outils et de compétences ;
- des activités de renforcement des capacités ciblées pour les petits États ; et
- la définition d'un ensemble d'indicateurs de base spécifiques aux petits États.

## ÉLABORATION DU PLAN DE TRAVAIL DU RÉSEAU SCHIN

La seconde journée a pour objectif de décider des thèmes prioritaires à partir des discussions et des attentes des participants à l'égard du Réseau, et notamment d'établir un plan de travail répertoriant les activités à mener et précisant les principaux résultats attendus, les responsabilités et le calendrier (annexe 4). Des activités prioritaires sont recensées dans cinq domaines : 1) l'échange régulier d'informations ; 2) l'analyse conjointe, la visualisation des données et le soutien à la prise de décisions ; 3) les évaluations des SIS et la sélection des indicateurs ; 4) l'application des connaissances et 5) le renforcement des capacités.



# CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

La première réunion des points focaux du réseau SCHIN a atteint les objectifs fixés. Le *modus operandi* du Réseau ainsi que les rôles et responsabilités ont été définis. Les actions prioritaires des points focaux et du secrétariat de l'OMS ont été dégagées et elles forment le socle du plan de travail.

## Points d'action prioritaires pour les petits États

- Malte va mener à terme l'exercice de cartographie de la disponibilité des indicateurs et en présenter les résultats lors de la prochaine réunion.
- Les pays s'inspireront de la structure du rapport HSPA établi récemment par Malte. Les domaines prioritaires recensés constitueront un cadre HSPA élargi pour les petits États, qui sera élaboré par Malte.
- Les membres du Réseau échangeront, résumeront et publieront les résultats de leurs évaluations des SIS en vue de leur soumission à la revue *Public Health Panorama* du Bureau régional.

## Points d'action prioritaires pour le secrétariat de l'OMS

Le secrétariat :

- adaptera et évaluera la fonction de filtrage des demandes de données et fera rapport lors de la prochaine réunion du réseau SCHIN ;
- étudiera la possibilité de regrouper les petits États et de communiquer des moyennes mobiles pour certains indicateurs, et fournira des notes conceptuelles mettant en évidence les différents scénarios et options techniques ;
- créera une plate-forme de communication en ligne pour les membres du réseau SCHIN afin de favoriser l'échange d'informations ; et
- inscrira le réseau EVIPNet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du réseau SCHIN en vue d'examiner le lien potentiel entre ces deux réseaux et les possibilités de renforcement des capacités en matière d'application des connaissances.

## Autres points d'action prioritaires issus des débats

- Les pays membres se pencheront sur la question de l'élaboration d'une liste d'indicateurs de base lors de la prochaine réunion des points focaux.
- Par la suite, les pays examineront la possibilité de mener des évaluations des SIS et des analyses des lacunes au moyen de l'outil d'aide de l'OMS.
- Les pays fourniront au secrétariat de l'OMS une liste exhaustive d'enquêtes et de demandes de données afin de renforcer la fonction de filtrage.
- Les pays membres examineront la possibilité de publications communes.
- Le secrétariat de l'OMS examinera la question des activités de renforcement des capacités pour les petits États.
- Un rapport de réunion sera rédigé et distribué à l'ensemble des participants pour commentaires et approbation.

Les pays membres lanceront les activités convenues et se réuniront de nouveau à Monaco en octobre 2016 pour rendre compte des progrès accomplis et réfléchir aux prochaines étapes.

# ANNEXE 1. PROGRAMME

**Jeudi 3 mars 2016**

Accueil et déclarations liminaires

- Dr Denis Vella Baldacchino, directeur général de la santé, ministère de l'Énergie et de la Santé, Malte
- Dr Claudia Stein, directrice, Division de l'information, des bases factuelles, de la recherche et de l'innovation, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe
- Dr Francesco Zambon, Bureau européen de l'OMS de l'investissement pour la santé et le développement et Division de la politique et de la gouvernance pour la santé et le bien-être

Présentation des participants

Désignation du président et du rapporteur (sur proposition du secrétariat de l'OMS)

Adoption de l'ordre du jour et du programme provisoires (Président)

**Les réseaux d'information sanitaire dans le contexte de Santé 2020, de l'Initiative européenne de l'information sanitaire (EHII) et des autres initiatives régionales et mondiales** (Dr Claudia Stein)

Questions et réponses

**Point sur les demandes de données/enquêtes adressées par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe aux États membres, et fonction de filtrage de l'information sanitaire assurée par le Bureau régional** (Dr Claudia Stein)

Débat

**Définition du *modus operandi* : mandat des points focaux et modèles de gouvernance possibles pour le Réseau d'informations sanitaires des petits États (SCHIN)** (Président et Dr Claudia Stein)

Débat :

- Quels sont les avantages et les inconvénients de chaque modèle ?
- Quel est le modèle le plus adapté aux petits États ?
- Comment assurer le financement ?
- En quoi consistera le soutien de l'OMS au réseau SCHIN ?
- Adoption d'un mécanisme de gouvernance pour le réseau SCHIN.

Synthèse de la séance de la matinée (Président)

**Les contraintes statistiques relatives aux petits territoires** (Professeur Lino Briguglio)

**Malte : une feuille de route pour le système d'information sanitaire** (Dr Neville Calleja)

**Exposés des pays : attentes à l'égard du réseau SCHIN dans le contexte national des évolutions actuelles en matière d'information sanitaire et suggestions quant aux thèmes à traiter en priorité dans le cadre du projet.** (Représentants des États membres)

Débat :

- Quelles sont les principales difficultés communes aux différents pays ?
- Quelles sont certaines des solutions potentielles aux difficultés recensées ?
- Quelles sont les principales attentes des pays à l'égard du réseau SCHIN ?

### **Synthèse des questions prioritaires relevées par les États membres** (Secrétariat de l’OMS et président)

Débat et accord sur les domaines prioritaires pour les activités du réseau SCHIN au cours des prochaines années :

- Quels sont les principaux domaines d’activité du Réseau ?
- Qui doit assurer le suivi/la direction de quel domaine ?
- Quelles sont les implications pour l’ensemble des parties ?

Synthèse de la journée (Secrétariat de l’OMS)

## **Vendredi 4 mars 2016**

Accueil (Dr Christopher Fearne, secrétaire parlementaire pour la Santé, Malte)

Brève synthèse des principaux points d’accord de la première journée (Rapporteur)

### **Élaboration d’une mini-évaluation de la performance du système de santé pour les petits États : cartographie de la disponibilité des indicateurs sanitaires – Projets de la présidence** (Dr Natasha Azzopardi-Muscat, Mme Sanne Thyssen, Dr Neville Calleja)

Débat

### **Élaboration d’un plan de travail pour le réseau SCHIN** (Secrétariat de l’OMS)

Plan de travail du réseau SCHIN – débat :

- Quelles sont les principales mesures immédiates (par exemple le renforcement des capacités, l’élaboration des outils, les forums de discussion, etc.) ?
- Quelles sont les mesures à moyen/long terme ?
- Définition des acteurs concernés.
- Adoption du plan de travail du réseau SCHIN.

Débat sur les mesures à prendre sans attendre :

- fréquence des réunions des points focaux du réseau SCHIN ;
- mode de communication (virtuel, en face-à-face, etc.) ;
- date et nature de la prochaine réunion.

Synthèse (Président et secrétariat de l’OMS)

# ANNEXE 2.

## Liste des participants

### Andorre

**M. Josep Romagosa**, officier de santé publique, Promotion, prévention et surveillance de la santé publique, ministère de la Santé  
Courriel : Josep\_Romagosa@govern.ad

### Chypre

**Dr Pavlos Pavlou**, chef de l'Unité de surveillance sanitaire, ministère de la Santé  
Courriel : PPavlou@moh.gov.cy

### Islande

**Dr Sigrídur Haraldsdóttir**, chef de division, Information sanitaire, Direction de la santé  
Courriel : shara@landlaeknir.is

### Luxembourg

**Dr Robert Goerens**, médecin-inspecteur, Direction de la Santé, ministère de la Santé  
Courriel : robert.goerens@ms.etat.lu

### Malte

**Dr Natasha Azzopardi Muscat**, chargée de cours, Gestion des services de santé, Université de Malte  
Courriel : natasha.azzopardi-muscat@um.edu.mt

**Dr Antoinette Calleja**, directrice, Affaires internationales et élaboration des politiques de santé, ministère de l'Énergie et de la Santé  
Courriel : antoinette.calleja@gov.mt

**Dr Neville Calleja**, directeur, Département de l'Information sanitaire et de la Recherche, ministère de l'Énergie et de la Santé  
Courriel : neville.calleja@gov.mt

**M. Christopher Fearne**, secrétaire parlementaire pour la Santé, ministère de l'Énergie et de la Santé  
Courriel : christopher.fearne@gov.mt

**Dr Pauline Vassallo**, consultante, Santé publique dentaire, ministère de l'Énergie et de la Santé  
Courriel : pauline.j.vassallo@gov.mt

**Professeur Roderick Pace**, directeur et Chaire Jean Monnet, Institut d'études européennes, Université de Malte  
Courriel : roderick.pace@um.edu.mt

**Professeur Lino Briguglio**, directeur, Institut des îles et des petits États, Université de Malte  
Courriel : lino.briguglio@um.edu.mt

### Monaco

**M. Alexandre Bordero**, directeur, Direction de l'Action Sanitaire, Département des Affaires Sociales et de la Santé  
Courriel : abordero@gouv.mc

**Mme Elisabeth Lanteri-Minet**, directeur, Direction des Affaires Internationales, Département des Relations Extérieures et de la Coopération, Ministère d'État  
Courriel : elanteri-minet@gouv.mc

## Monténégro

**Mme Natasa Terzic**, directrice, Centre de l'élaboration du système de santé, Institut de santé publique  
Courriel : [natasa.terzic@ijzcg.me](mailto:natasa.terzic@ijzcg.me)

## Saint-Marin

**Dr Andrea Gualtieri**, directeur, Autorité de la Santé de Saint-Marin, ministère de la Santé et de la Sécurité sociale  
Courriel : [andrea.gualtieri.authority@pa.sm](mailto:andrea.gualtieri.authority@pa.sm)

## Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé

**Mme Annalisa Buoro**, secrétaire, Bureau européen de l'OMS de l'investissement pour la santé et le développement, Division de la politique et de la gouvernance pour la santé et le bien-être  
Courriel : [buoroa@who.int](mailto:buoroa@who.int)

**Dr Khassoum Diallo** (par vidéoconférence), chef de programme, Information sanitaire, suivi et analyse, Division de l'information, des bases factuelles, de la recherche et de l'innovation  
Courriel : [kdiallo@who.int](mailto:kdiallo@who.int)

**M. Omid Fekri** (par vidéoconférence), consultant, Information sanitaire, suivi et analyse, Division de l'information, des bases factuelles, de la recherche et de l'innovation  
Courriel : [fekrio@who.int](mailto:fekrio@who.int)

**Dr Ivo Rakovac** (par vidéoconférence), gestionnaire de données, Information sanitaire, suivi et analyse, Division de l'information, des bases factuelles, de la recherche et de l'innovation  
Courriel : [rakovaci@who.int](mailto:rakovaci@who.int)

**Dr Claudia Stein**, directrice, Division de l'information, des bases factuelles, de la recherche et de l'innovation  
Courriel : [steinc@who.int](mailto:steinc@who.int)

**Mme Alena Usava**, consultante, Information sanitaire, suivi et analyse, Division de l'information, des bases factuelles, de la recherche et de l'innovation  
Courriel : [usavaa@who.int](mailto:usavaa@who.int)

**Dr Francesco Zambon**, responsable de l'élaboration des politiques, Bureau européen de l'OMS de l'investissement pour la santé et le développement, Division de la politique et de la gouvernance pour la santé et le bien-être  
Courriel : [zambonf@who.int](mailto:zambonf@who.int)

# ANNEXE 3.

## MANDAT DES POINTS FOCaux

### Responsabilités des points focaux

Les points focaux du Réseau ont pour rôle d'assurer la direction stratégique du Réseau, notamment de définir son orientation, de superviser la mise en œuvre de ses activités et de suivre son action, de renforcer sa pertinence et son influence, et de veiller à la responsabilisation globale.

Pour ce faire, les points focaux :

- débattront des questions d'importance stratégique pour le Réseau, notamment l'objet de ses travaux et ses domaines prioritaires, ainsi que les thèmes pouvant être inscrits à l'ordre du jour de prochaines réunions, et formuleront des recommandations à ce sujet ;
- représenteront les intérêts des parties prenantes, échangeront de bonnes pratiques et encourageront l'amélioration continue par l'intermédiaire du Réseau ;
- élaboreront un plan d'action concret pour le Réseau, analyseront régulièrement la mise en œuvre de ses activités et, le cas échéant, recommanderont des mesures en vue d'accroître son efficacité ;
- mobiliseront des ressources à l'intérieur comme à l'extérieur du pays afin de financer les projets prioritaires du Réseau ;
- formuleront des recommandations quant au contenu, à la date et au lieu des réunions des points focaux ; et
- feront office de point de contact pour les organisations souhaitant établir un dialogue avec le Réseau.

### Composition, responsabilité et rôles

Pour constituer le Réseau, chaque pays participant est invité (sans toutefois y être tenu) à désigner un représentant possédant des compétences stratégiques et des connaissances techniques en matière d'information sanitaire, de suivi et d'analyse, qui fera fonction de point focal et représentera son pays. Les personnes désignées posséderont de préférence une expérience de la collaboration interagences entre des institutions clés comme leur ministère de la Santé, leur bureau national de statistiques et leur département d'état-civil.

Les points focaux sont responsables devant les ministres de la Santé de l'initiative des petits pays et leur rendent compte.

Les points focaux ne reçoivent aucune rémunération pour l'accomplissement de leurs tâches dans le cadre du Réseau, mais ils peuvent obtenir un remboursement pour ses activités officielles, notamment des frais de déplacement et des indemnités journalières liés aux forums annuels.

Le président du Réseau définit l'ordre du jour, convoque les réunions des points focaux et veille à leur bon déroulement. En son absence, le vice-président assume la fonction de président.

La Division des Programmes stratégiques et interdisciplinaires et des projets spéciaux de la directrice régionale du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et le Bureau européen de l'OMS de l'investissement pour la santé et le développement fourniront une assistance en matière d'administration et de coordination, y compris l'animation des réunions en face-à-face et virtuelles.

La Division de l'information, des bases factuelles, de la recherche et de l'innovation du Bureau régional apporte un soutien technique au Réseau.

## Élection du président et du vice-président

- Le président est élu parmi les points focaux actuels sur la base d'un roulement de deux ans.
- Le vice-président est élu parmi les points focaux actuels sur la base d'un roulement de deux ans.

## *Modus operandi*

Les points focaux se réunissent au moins une fois par an, sous réserve de financement. On privilégiera les réunions en face-à-face, qui sont l'option la plus efficace ; certaines situations pourront exiger une réunion faisant appel à des moyens de télécommunication. Outre les membres permanents, des conseillers en ressources, tels que des experts informatiques, pourront être invités à participer à certaines réunions, sous réserve d'une justification et de ressources suffisantes. Les décisions du groupe de points focaux sont prises par voie d'accord général ou de consensus.

## Révision

Le présent mandat peut être révisé à la demande des membres, éventuellement lors de la réunion annuelle des points focaux du Réseau.

# ANNEXE 4.

## PLAN DE TRAVAIL DU RÉSEAU SCHIN

Activités prioritaires	Principaux résultats attendus	Priorité	Direction/ Responsabilité	Calendrier		
				2016		
				T2	T3	T4
<b>Échange régulier d'informations</b>						
Formalisation de l'échange de bonnes pratiques avec le soutien des pairs et de l'OMS	Utilisation de l'outil d'aide du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe pour l'évaluation des SIS au niveau des pays	S/O	Tous	Permanent		
	Création d'une plate-forme en ligne pour les communications entre les membres du réseau SCHIN		Secrétariat de l'OMS	X		
	Création à envisager d'un forum de discussion entre les membres (à revoir)		États membres		X	
	Adaptation et évaluation d'une fonction de filtrage par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe	1	Secrétariat de l'OMS		X	
<b>Analyse conjointe, visualisation des données et soutien à la prise de décisions</b>						
Analyse conjointe et/ou création d'une plate-forme en ligne pour l'échange de données	Examen de la possibilité de regrouper les pays aux fins de l'établissement des rapports du réseau SCHIN	1	Secrétariat de l'OMS	X		
Amélioration par l'OMS du processus d'établissement des rapports pour les pays du réseau SCHIN	Examen par l'OMS de la question des moyennes mobiles et du regroupement des pays pour le réseau SCHIN, et proposition de concepts/scénarios	1	Secrétariat de l'OMS	X		
	Examen et accord lors de la réunion des points focaux à Monaco		Tous		X	
	Étude de la possibilité de publier des informations méthodologiques		Tous			
Cadre HSPA commun pour les pays du réseau SCHIN	Réalisation d'un exercice de cartographie des indicateurs existants	1	Malte	X	X	
	Détermination d'un ensemble d'indicateurs communs					
	Élaboration d'un cadre HSPA commun					

Activités prioritaires	Principaux résultats attendus	Priorité	Direction/ Responsabilité	Calendrier		
				2016		
				T2	T3	T4
<b>Évaluations des SIS et sélection des indicateurs</b>						
Évaluation des SIS nationaux au moyen d'un outil d'évaluation rapide et, ultérieurement, de l'outil d'aide	Publication, dans la revue Public Health Panorama (n° 3/2016), d'une synthèse des évaluations des SIS	1	États membres (avec rôle pilote)	X		
	Présentation des résultats à la réunion de Monaco					
	Réalisation des évaluations des SIS par les États membres					
Élaboration d'une liste d'indicateurs de base harmonisés	À examiner lors de la réunion de Monaco	2	S/O			X
Réunion du groupe de travail sur les indicateurs (si un tel groupe a été créé dans le cadre du réseau SCHIN)						
<b>Application des connaissances</b>						
Recensement des besoins en matière d'application des connaissances dans le cadre du réseau SCHIN	Réalisation d'une analyse des insuffisances une fois les évaluations des SIS terminées (à revoir)	S/O	S/O	S/O		
Étude de la possibilité d'une participation du réseau SCHIN au réseau EVIPNet Europe	Discussion entre la présidence du réseau SCHIN et la direction du réseau EVIPNet au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe	2	Présidence SCHIN (Malte), direction EVIPNet, secrétariat de l'OMS	X		
	Inscription d'un point sur le réseau EVIPNet à l'ordre du jour de la réunion des points focaux de Monaco					
Liaison entre les réseaux EVIPNet et SCHIN	Examen des étapes suivantes lors de la prochaine réunion des points focaux	S/O	S/O			X
<b>Renforcement des capacités</b>						
Réseau EVIPNet Europe pour le réseau SCHIN	Examen des étapes suivantes lors de la prochaine réunion des points focaux	S/O	S/O			X

# Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe



L'Organisation mondiale de la santé (OMS), créée en 1948, est une institution spécialisée des Nations Unies à qui incombe, sur le plan international, la responsabilité principale en matière de questions sanitaires et de santé publique. Le Bureau régional de l'Europe est l'un des six bureaux régionaux de l'OMS répartis dans le monde. Chacun d'entre eux a son programme propre, dont l'orientation dépend des problèmes de santé particuliers des pays qu'il dessert.

## États membres

Albanie	Ex-République yougoslave de Macédoine	Lettonie	Saint-Marin
Allemagne	Fédération de Russie	Lituanie	Serbie
Andorre	Finlande	Luxembourg	Slovaquie
Arménie	France	Malte	Slovénie
Autriche	Géorgie	Monaco	Suède
Azerbaïdjan	Grèce	Monténégro	Suisse
Bélarus	Hongrie	Norvège	Tadjikistan
Belgique	Irlande	Ouzbékistan	Turkménistan
Bosnie-Herzégovine	Islande	Pays-Bas	Turquie
Bulgarie	Israël	Pologne	Ukraine
Chypre	Italie	Portugal	
Croatie	Kazakhstan	République de Moldova	
Danemark	Kirghizistan	République tchèque	
Espagne		Roumanie	
Estonie		Royaume-Uni	



## Organisation mondiale de la santé Bureau régional de l'Europe

UN City, Marmorvej 51, DK-2100 Copenhague Ø, Danemark  
Tél. : +45 45 33 70 00 Fax : +45 45 33 70 01 Courriel : [eucontact@who.int](mailto:eucontact@who.int)  
Site Web : [www.euro.who.int](http://www.euro.who.int)